

DOSSIER DE PRESSE

**CNR santé dans les
Hautes-Alpes : 1 an
après.**



« Le Conseil national de la refondation (CNR) est une nouvelle méthode partenariale lancée en septembre 2022 par le Président de la République pour bâtir des consensus sur une lecture commune de la situation du pays et des solutions concrètes autour de sujets essentiels pour le quotidien de nos concitoyens et l'avenir de la France ».

Lundi 3 octobre 2022, le Ministre de la Santé et de la Prévention, a lancé le volet thématique « Santé » du Conseil national de la refondation pour répondre au défi de l'accès aux soins.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce lancement s'est concrétisé dès le 4 novembre avec la première concertation territoriale à Marseille réunissant élus, professionnels de santé et citoyens, en présence du Ministre de la Santé et de la Prévention. Les préfetures, l'Assurance maladie et la MSA ont largement contribué à la réussite de ces événements qui ont réuni près de 700 participants dans notre région.

25 réunions de concertation se sont ainsi tenues en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

41 projets ont émergé de ces débats.

Plus d'un an après le lancement du CNR, au 8 novembre 2023, le premier bilan comptabilise 14 projets réalisés dont certains s'étaleront sur plusieurs années, et 27 projets en cours de déploiement. Plus de 2,9 millions d'euros ont été engagés par l'ARS Paca en 2023 pour accompagner ces projets.

Le Conseil régional a salué cette démarche CNR et s'est engagé à la soutenir en proposant son appui pour déployer certains de ces projets.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
CONSEIL NATIONAL DE LA RÉFONDATION DE LA SANTÉ
CONSEIL NATIONAL DE LA RÉFONDATION DE LA SANTÉ
ALPES-CÔTE D'AZUR

Dans les Hautes-Alpes

Dans les Hautes-Alpes, 5 réunions se sont tenues pour trouver des solutions et relever de manière urgente quatre grands défis identifiés :

1. l'accès des citoyens à un médecin traitant ou une équipe traitante ;
2. l'accès à une réponse d'urgence accessible ;
3. la mobilisation des leviers locaux d'attractivité pour les métiers de la santé ;
4. l'intégration de la prévention dans le quotidien de tous les français.

Ces discussions ont permis de faire émerger 4 projets concrets qui ont été soutenus par l'ARS en 2023.

Développer une offre de santé pluridisciplinaire itinérante.

Ce bus itinérant en santé pluridisciplinaire, appelé «Bus santé 05» interviendra en milieu rural.

EN COURS

Expérimenter le développement d'accompagnateur santé en Maison France Service.

L'accompagnateur en santé facilite l'accès aux rendez-vous et aux déplacements pour les populations qui ont des difficultés pour accéder aux soins : personnes vulnérables, personnes en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap, etc.

3 professionnels portés par les Communautés professionnelles territoriales de santé interviennent en Maisons France services depuis 2023 et 2 nouveaux postes seront créés en 2024.

EN COURS

Créer une « Maison » en soins non programmés dentaires.

Ce réseau structurant permet à la fois de diminuer le temps d'attente, d'éviter le renoncement aux soins et de garantir une prise en charge d'urgence.

EN COURS

Construire une réponse territoriale à la demande de soins non programmés en odontologie en étudiant l'apport d'une solution numérique.

L'apport d'une solution numérique sur le territoire des Hautes-Alpes permettra de :

- bénéficier d'un diagnostic dentaire avant le déplacement des patients en cabinet ;
- libérer du temps au dentiste afin qu'il puisse assurer plus de soins aux patients ;
- répondre aux demandes de soins non programmés.

EN COURS

Et maintenant ?

Le Conseil national de la refondation en santé va se poursuivre dans notre région. L'ARS Paca continuera de soutenir le déploiement des projets annoncés en première phase et organisera, dans les six départements, de nouvelles réunions de concertations, avec l'appui des conseils territoriaux de santé.

Qu'est-ce qu'un conseil territorial de santé ?

Le conseil territorial de santé est une instance départementale de démocratie sanitaire qui associe l'ensemble des parties prenantes du secteur de la santé. Il est composé d'une cinquantaine de membres représentant les professionnels et offreurs des services de santé, les usagers, les collectivités territoriales, les représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale ainsi que des personnalités qualifiées.

Si les quatre premiers thèmes socles qui avaient été identifiés en 2022 (cf page précédente) pourront continuer d'alimenter les débats, cette année, les réunions du CNR santé en région Paca feront un zoom particulier sur la question de la santé mentale et résonneront avec les priorités du nouveau projet régional de santé.

Ce nouveau cycle de réunions débutera dès le 14 novembre dans les Hautes-Alpes et aboutira, comme l'année précédente, à une restitution au cours du premier trimestre 2024.

